

ETZLING

N°42

LE BULLETIN MUNICIPAL

2017



Sommaire

Editorial et sommaire

1 à 3 L'état civil

4 à 19 Les infos communales

20 à 24 Les travaux

25 à 26 Le fleurissement

27 à 30 Patrimoine

31 à 36 Vie associative

Informations diverses

BULLETIN MUNICIPAL N°42 2017



Téléchargeable sur le site
Internet de la commune

<http://www.etzling.info/actualités.html>

Equipe de rédaction :
HAMM Simon
BOUSENDORFER Nicole
JEHIN Jean-Luc

Edito du Maire



Chers concitoyens,

Nous voilà arrivés aux premiers jours de cette nouvelle année 2018. C'est la période pendant laquelle les communes mettent en place leur bulletin municipal. C'est un moment, je crois, toujours apprécié et attendu par la population qui s'intéresse à l'actualité communale.

Partager les informations n'est pas toujours aisé, pourtant nous avons de multiples solutions, seulement il faut savoir les saisir ou les mettre en place. Etzling et sa municipalité, savent bien les utiliser.

Pour le bilan, les différents chiffres nous montrent que la commune se porte bien. Les projets annoncés sont en bonne voie et différentes prévisions ont été honorées et toujours dans le respect budgétaire.

Pour la présentation des investissements réalisés en 2017, je vous propose de feuilleter votre magazine et de prendre ainsi connaissance des différents chantiers qui ont été réalisés.

Pour 2018, le plus gros chantier sera certainement celui de la construction de la nouvelle mairie qui devrait débiter au courant du 2^{ème} semestre, pour être opérationnel avant les élections de 2020.

La suite de nos investissements pour 2018 se résume par des travaux d'accessibilité de l'Eglise pour personnes à mobilité réduite, la rénovation de l'école maternelle (sanitaires, isolation et menuiserie extérieure), l'aménagement de la zone artisanale qui pourra bientôt accueillir deux entreprises du secteur, une vraie volonté de la municipalité.

Bien entendu, aucun de ces chantiers ne pourra être mis en route avant l'obtention des subventions que nous avons sollicitées auprès des différents organismes tels que l'état, la région, le département au titre de l'aide mosellane à l'investissement des territoires (AMITER), les parlementaires et la communauté d'agglomération de Forbach.

Comme vous pouvez le constater, malgré les restrictions budgétaires sévères que nous connaissons actuellement, nous restons prudents dans nos investissements, pour mener à bien notre mission, celle de maintenir la qualité de vie qui est un axe essentiel de notre politique municipale, dès lors qu'elle concerne aussi bien l'environnement, le patrimoine que nos infrastructures routières. Nous mettons tout en œuvre pour que les évolutions nécessaires de notre village continuent.

Et pour clore, je voudrai avant tout remercier publiquement toute mon équipe municipale, une équipe qui met ses efforts et ses idées à votre service et l'ensemble des employés communaux qui m'ont aidé et soutenu durant cette année 2017.

Enfin je tiens encore à remercier tous les bénévoles des associations pour leur dévouement car sans eux notre village ne serait pas aussi animé. Encore merci pour votre confiance et vos encouragements. C'est notre énergie.
Bonne lecture

Jean-Luc JEHIN
Maire d'ETZLING

L'état civil



Les naissances

CRENN Eléna, Maria née le 03 février 2017à FORBACH
ERSCHENS Aria née le 20 février 2017à FORBACH
GERBER Ghyan né le 5 avril 2017à FORBACH
CAMINATI Mila née le 11 avril 2017..... à FORBACH
HASDENTEUFEL Alaxian, Michel, né le 30 avril 2017à ST AVOLD
FLAUSS AUBERTIN Etienne, né le 12 mai 2017..... à ST AVOLD
WALKOWIAK Robin, Constantin, Henri né le 13 juilletà FORBACH
GALLEZ Maxime né le 24 août 2017à FORBACH
CARTOLANO Livio né le 30 décembre 2017à FORBACH

Les décès

DOTTI Renato, Gabriele le 06/01/2017à ARS-LAQUENEXY
HAMM Marie-Madeleine veuve BECKER le 07/01/2017..... à FORBACH
SIEBERT Anne Marie Elise, épouse THOMA le 18 /01/2017à FORBACH
GAMEL Eric Michel le 24 janvier 2017à NANCY
ZAJAK Danielle Rose-Marie épouse HETZEL le 24/03/2017 à SARREGUEMINES
ARAUJO Alberto le 26 avril 2017à STRASBOURG
LOEWENGUTGH Lucien le 01/05/2007..... à ETZLING
ROESSEL Antoinette veuve PAULUS, le 27/05/2017à ETZLING
SCHROEDER Irène Erna épouse KOWALSKI, le 22/06/2017à FORBACH
DEHLINGER Marie Célestine veuve MULLER, le 21 /07/2017à FORBACH
SOUDIER Renée Françoise Denise veuve STARCK le 01/10/2017à ETZLING
ADAM Marie Catherine veuve GREFF, le 03/10/2017..... à STRASBOURG
EGLOFF Marie Henriette veuve BREIT, le 6/10/2017..... à ETZLING
BREIT Adrien Rigobert le 03/11/2017à STRASBOURG
THIELEN Agnès Catherine veuve LAUDWEIN le 05/11/2017 à SAARBRUCKEN

LES INFOS COMMUNALES

Les mariages

JEHIN Olivier et DI-POMPEI Sophie
27 /05/2017

CARTOLANO Georges et MICELI Nadège
08/07/2017

BLANCO Valdes et GREFF Céline
10/07/2017

MISTRETTA Frédéric et MEYER Stéphanie
23/09/2017



Noces d'or (50 ans de mariage)

RAPPIN Camille et FURGAL Nicole
21/04/1967 à ETZLING



GRUN Marcel et MAYER Yvette
28/04/1967 à SPICHEREN

ZIMMER Jean et GREFF Gabrielle
08/07/1967 à ETZLING

FROELIGER Raymond et KLAM Marie-Rose
06/10/1967 à ETZLING



LES INFOS COMMUNALES

Noces de diamant (60 ans de mariage)

CAMINATI François et MOHR Marie
19/06/1957 à ETZLING

GREFF Joseph et HASDENTEUFEL Claire
10/09/1957 à ETZLING

BECKER Gérard et PHILIPP Bernadette
19/08/1957 à ETZLING

WALTER Jacques et RAUSCHER Nicole
09/11/1957 à VERDUN



Doyen de la commune

GREFF Joseph Nicolas 1 rue de Stiring
né le 2 mars 1923 à ETZLING

Doyenne de la commune

EGLOFF Marie Henriette veuve BREIT rue de Spicheren
née le 26 septembre 1922 à ETZLING
Décédée le 06 octobre 2017



EMPLOIS SAISONNIERS

CANDIDATURES 2018

Candidature à adresser à

Monsieur le Maire

17 rue des Moulins 57460 ETZLING

Avant le 15 mai 2018



Conditions :

- Etre majeur
- Etre étudiant
- habiter à ETZLING
- Postuler pour la première fois
(pour les autres s'il reste de la place)
- Etre en possession du permis de conduire si possible
- Emploi : Agent Technique d'Entretien
- Durée : minimum 15 jours,
maximum 1 mois
(suivant la charge de travail et le nombre de postulants)

Photo : emploi saisonniers été 2017



ETAT CIVIL

P.A.C.S. Pactes Civil de Solidarité.

Dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle, à compter du 2/11/2017 l'Officier de l'état civil du lieu de résidence des partenaires devient compétent, au lieu et place du greffier du tribunal d'instance, pour enregistrer, modifier et dissoudre les PACS.

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un PACS pour organiser votre vie commune, vous pouvez vous adresser à votre mairie de résidence commune.

Le PACS est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexes différents.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un PACS en France.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Pour rendre effectif votre PACS, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune et présenter un formulaire Cerfa remis par la mairie ainsi que les pièces justificatives suivantes :

- Une convention de PACS
- Un acte de naissance pour chaque partenaire
- Une pièce d'identité pour chaque partenaire
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa)
- Une pièce complémentaire pour la ou le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique
- Des pièces complémentaires pour la ou le partenaire étranger ou né à l'étranger.

(N'oubliez pas de prendre rendez-vous)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. La demande de permis de construire est différente selon que votre projet génère ou non un impact sur l'environnement

Travaux concernés :

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS),
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle ou identique si elle est située dans les secteur sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager-aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),

LES INFOS COMMUNALES

- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,

réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

À savoir :

les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m².



L'Arrêté Préfectoral N°48 du 22 juillet 2017, rappelle les dispositions relatives à l'interdiction générale du brûlage à l'air libre des déchets végétaux. Il précise également les modalités de gestion des brûlages exceptionnellement autorisés uniquement par le Préfet. Le maire ne disposant plus d'aucune prérogative en ce domaine.

L'interdiction s'applique à l'incinération de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts produits par les particuliers et les collectivités territoriales.

En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée pour un particulier par application de l'article 131-13 du code pénal.

Des solutions alternatives existent comme :

-le broyage et paillage, pratique très simple et idéale, pour les jardins et potagers

-le compostage domestique des déchets de jardin mais aussi de maison (épluchures,) permet la valorisation sous forme de compost ou d'amendement pour vos plantes

-le dépôt en déchetterie où ils sont valorisés. Heures d'ouvertures :

Du 1^{er} octobre au 31 mars

-le lundi mardi et mercredi
De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

-le vendredi et samedi
De 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Du 1^{er} avril au 30 septembre

-le lundi mardi mercredi vendredi et samedi

De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Fermé le jeudi toute l'année

Rappel : Recycler est un geste citoyen qui est fait pour respecter la nature.

En collaboration avec la Communauté d'agglomération Porte de France et le SYDEME, la commune a organisé le 13 et le 20 mai 2017 une distribution gratuite de compost à l'atelier municipal.

En raison du peu d'intérêt suscité par cette initiative, cette opération ne sera pas reconduite en 2018.



STATIONNEMENT

Des doléances récurrentes concernant le stationnement gênant des véhicules sur le trottoir nous sont rapportées. Nous tenons à rappeler une énième fois que les trottoirs sont destinés à assurer, en toute sécurité, la libre circulation des piétons et qu'il ne s'agit nullement de places de parking. Les propriétaires desdits véhicules sont donc priés de garer leurs véhicules sur leur propriété ou à défaut sur les parkings et de laisser les trottoirs aux piétons.

Nous rappelons que cette infraction est passible d'une amende de 135 euros.



DEJECTIONS CANINES



**GESTE
CITOYEN**

Ces mêmes doléances nous sont rapportées, concernant les déjections canines qui viennent souiller trottoirs, parkings et espaces verts.

Il est rappelé aux nombreux propriétaires de chiens, qu'ils sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie afin de laisser la voie publique dans un état de propreté et de garantir ainsi une certaine salubrité publique. Les chiens doivent également être tenus en laisse.

Ces dispositions font l'objet d'un arrêté communal et le fait d'y contrevenir, vous expose à une amende et au paiement des frais de nettoyage.

NUISANCES SONORES

Chaque année le printemps amène avec lui son lot de travaux d'entretien, de nettoyage, de bricolage et de jardinage.

Ainsi je vous invite pour assurer la tranquillité publique à limiter les travaux bruyants pendant les horaires définis ci-après par arrêté communal :

- les jours ouvrables :
de 08 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis :
de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés :
de 10 h à 12 h

LES INFOS COMMUNALES

DON GUSTO

Les savoureuses pizzas du vendredi de Don Gusto

Depuis 2014, le pizzaiolo Don Gusto est présent tous les vendredis soir dans notre commune avec une carte variée de pizza et flamms, ainsi qu'une suggestion de la semaine pour nous régaler de différentes saveurs.

Vous le trouverez de 18h à 21h dans la rue Principale, à l'angle de la rue du Lavoir.



CARNET ROSE DANS NOS CHAMPS



Sapeurs-pompiers, une passion !



Le centre d'intervention d'EZLING recrute

des volontaires, hommes ou femmes, de 16 à 50 ans.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler le

[06.81.27.58.35](tel:06.81.27.58.35)

Pompier, c'est avant tout une passion. Ses missions principales, sont de secourir, protéger les personnes et les biens ou l'environnement.

Cette vocation, entraîne un engagement comme pompier volontaire, vous permettant de suivre une formation indispensable pour votre intégration et l'accomplissement de vos missions futures dans des conditions optimales. Une bonne condition physique est nécessaire et une certaine disponibilité.

Les plus motivés peuvent même en faire leur métier.

Pour les plus jeunes, il est possible d'intégrer à partir de dix ans un centre de formation de jeune sapeur-pompier.

Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus auprès de notre chef de centre au
numéro sus
nommé.



TÉLÉVISION LOCALE ETZLING KERBACH

Composition du Comité de direction



Président : René DAHLEM – Tél : 06 59 36 60 11

Vice-président : Philippe RUDNIK

Secrétaire et adjoint : Michel BOUSENDORFER et Pascal CARTIER

Trésorier et adjoint : René LUDWIG et Pierre KIRSCH

Assesseurs : Joseph FURGAL

Réviseurs des comptes : Daniel FRITZ et Jean-Luc JEHIN

Animateurs : René DAHLEM et René LUDWIG



Activités

Mise à jour infographique des messages diffusés sur le canal local après **avoir été informé par les responsables des associations ou autres structures.**

Reportages sur les événements se déroulant dans la commune **après information et sollicitation par les organisateurs**, suivis de la diffusion sur le canal local pendant deux semaines.

Permanence tous les mardis de 17h30 à 18h30 au local 17 rue des Moulins (entrée côté gauche, dernier étage)

Depuis la naissance du canal local en 1992 et jusqu'en 2006, les reportages étaient enregistrés sur cassettes vidéo. Des copies numérisées de ces enregistrements peuvent être obtenues sur demande adressée aux animateurs. De même des copies sur DVD de reportages peuvent être demandées auprès de animateurs.

Objectifs

La Télévision locale essaie d'être le reflet de la vie de notre commune. Cet objectif n'est réalisable que **si les associations et autres structures communales informent l'équipe d'animation de leurs manifestations.** Ces informations peuvent désormais leur parvenir par différents moyens :

- par écrit en déposant la lettre en mairie ou dans la boîte aux lettres sur le côté gauche de la mairie
- par courriel à l'adresse internet : telek@rtvc.fr ou teletzker@gmail.com
- lors des permanences les mardis de 17h30 à 18h30 au local de la Telek
- enfin en contactant directement un des animateurs (René Dahlem ou René Ludwig)
- tél. : **06 59 36 60 11.**

Si vous êtes intéressés par nos activités (photos, reportages, prise de vue, mise à jour infographique), n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous initier afin de vous permettre d'intégrer notre équipe.

Manifestations et cérémonies

8 Mai 2017 : commémoration devant le Monument aux Morts

Avec la participation des enfants de l'école



11 Novembre 2017 : commémoration devant le Monument aux Morts

Participation des enfants de l'école



13 janvier 2017 : concours des maisons fleuries



10 décembre 2017 : banquet des Anciens du village



Modification des rythmes scolaires

A la rentrée 2017, la municipalité d'Etzling a décidé de modifier les rythmes scolaires afin de revenir à la **semaine de quatre jours**. Les horaires de l'école sont donc les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin 8h à 11h30
après-midi 13h30 à 16h

Pas de classe ni de p riscolaire le mercredi.

Les classes et effectifs à la rentrée 2017

Classes	Effectifs	Enseignant
Petite section/grande section	26	M. Mougengel
Moyenne section/CP	23	Mme Vincent
CE1/CE2	24	M. Schaefer
CM1/CM2	15	Mme Breit

Il y a 38 élèves en maternelle et 49 élèves en élémentaire, soit un total de **88 élèves**.

La direction de l'école est assurée par Mme Vincent.

Sorties et animations scolaires

La commune subventionne chaque sortie scolaire à hauteur de 4€ par enfant pour une demi-journée, et de 6 € par enfant pour une journée. Pour l'année 2016/2017, cela a représenté 2158€ de subventions.

- En mars : les élèves du CE1 au CM2 ont assisté au spectacle le "Roi des rats" au Carreau de Forbach.



Carnaval avec défilé dans le village

VIE SCOLAIRE

- En mai : les élèves de maternelle/CP se sont rendus à la ferme de Marange Zondrange. Les élèves de CE et de CM ont passé deux jours en Alsace.
- Les classes de maternelle, CE et CM ont visité la caserne des pompiers et ont eu des explications concernant les missions des pompiers.
- Dictée d'ELA : c'est M. le Maire qui a fait la dictée aux CM1/CM2. Les élèves de cette classe ont également fait une course en hommage aux personnes atteintes de la maladie.
- Fête de la musique : en 2017, la rencontre chants inter- villages a eu lieu au complexe sportif de Kerbach, rassemblant à nouveau les écoliers de Kerbach, Bousbach et Etzling.
- En septembre : opération "Nettoyons la Nature".
- En décembre : les quatre classes ont fait des sorties cinéma.



Activité sportive à l'USEP



Maternathlon



Concours Pil éco en partenariat avec le Sydème

Quinzaine des Arts et projet Willi Dorner

La classe de CE1/CE2 a participé à la **Semaine des Arts** en créant une œuvre collective sur le thème "*Le corps en mouvement*" avec une semaine d'exposition à l'IME de Guise et une autre à la médiathèque de Forbach.

Les élèves de la GS au CM2 ont participé au projet **Willi Dorner**, "*Des couleurs et des corps*", en partenariat avec la circonscription de Forbach.

Ils ont réalisé des photos prises dans différents endroits du village avec une mise en scène de leurs corps.

Willi Dorner est un chorégraphe autrichien spécialisé en art urbain. L'objectif était d'investir l'espace urbain et de le redécouvrir de façon ludique, revisitée.

Les photos ont été exposées durant la semaine des Arts et à la fête scolaire. Un reportage a également été diffusé sur Telek.



VIE SCOLAIRE



Visite des enfants du CM1 et du CM2 à la mairie le 7 juillet



Saint Nicolas à l'école



A l'école maternelle

VIE SCOLAIRE

Au cours préparatoire



Au cours élémentaire



Au cours moyen

PERISCOLAIRE

La modification des rythmes scolaires a entraîné quelques petits changements au niveau de la garde périscolaire.

Garde du matin	7h30 à 7h50	un ticket rose à 3,60 € pour 4 gardes 1 garde comprise dans un ticket rose, avec la garde du soir
Cantine	11h30 à 13h30	Un ticket à 5,50 €
Garde du soir	16h à 18h	Un ticket rose à 3,60 € - avec goûter - obligation pour un adulte de venir chercher l'enfant, à l'heure qui lui convient.

Les activités anglais, informatique et football continuent :

- anglais tous les lundis sur inscription préalable en fin d'année pour la rentrée suivante.
- informatique et football les mardis, en alternance.

Pour ces activités, un ticket jaune à 2 € est demandé : ce ticket est strictement réservé à l'activité, ne donne pas droit à un goûter et n'est pas valable si l'activité est annulée. Dans ce cas il faut récupérer son enfant à la sortie des classes ou faire garder l'enfant contre un ticket rose. De plus, il faut venir chercher l'enfant à la fin de l'activité.



La table des petits à la cantine avec Mme Bartolomei

VIE SCOLAIRE

Une délégation municipale en
visite à la cantine le 29 juin



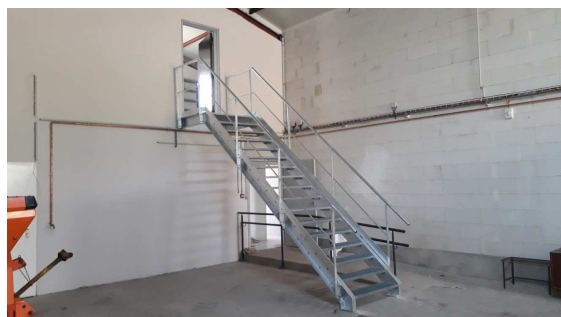
La fête de la St Patrick au périscolaire anglais avec Mme Plado



TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES

ATELIERS MUNICIPAUX

Poursuite et achèvement des travaux de mise en conformité des ateliers municipaux. Installation d'un escalier, d'une étagère, d'un système d'alarme et d'une vidéosurveillance. Déménagement et intégration complète des lieux.



ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des lampes du lotissement Lettheck par un éclairage à LED.



RUE DES MOULINS

Achèvement des travaux de réfection de la chaussée, de mise aux normes des trottoirs et du réseau d'adduction d'eau.



RUE DE LORRAINE

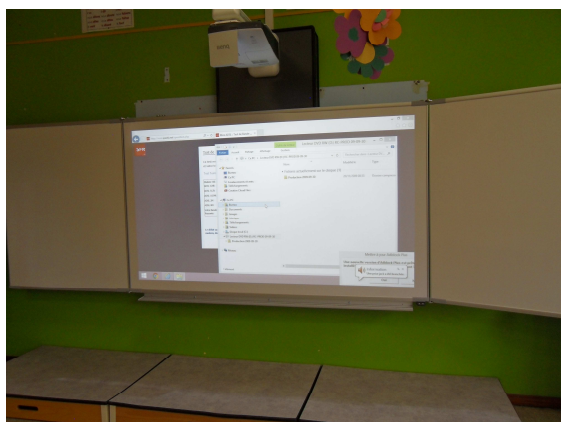
Mise en place de 15 places de parkings.



TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES

ECOLE PRIMAIRE

Les trois classes de l'école élémentaire ont été équipées de nouveaux tableaux avec V.P.I. (vidéo projecteurs interactifs) ainsi que de 12 tablettes numériques. Le mobilier de la classe de M. SCHAEFFER a été remplacé.



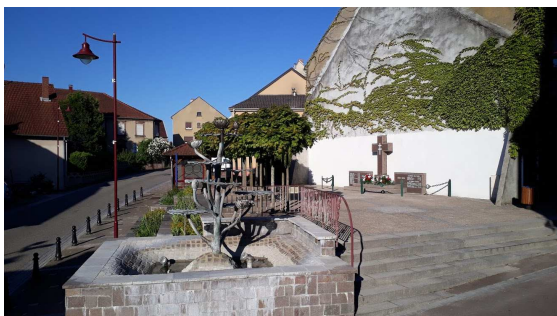
RUE DE L'ABBE REINSTADLER

Recrépissage du mur mitoyen du parking de l'Eglise.



MONUMENT AUX MORTS

Démontage du monument aux morts pour une nouvelle mise en place sur la place de la fontaine à côté de l'Eglise.



TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES

MORGUE

Remise en peinture de la morgue avec protection du haut du mur de façade.

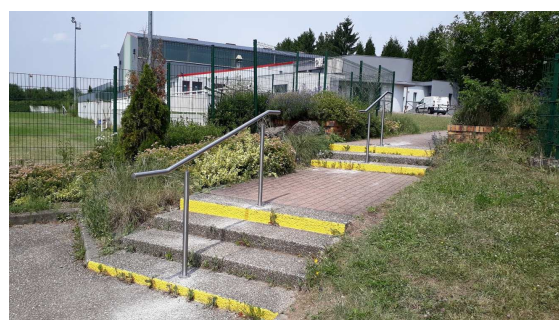


SALLE POLYVALENTE

Remise en peinture des murs de façade et mise en place d'une enseigne.



Mise en place de mains courantes aux abords de la salle polyvalente.



PRESBYTERE

Mise en place d'une porte de garage électrique avec panneau solaire.



CREATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES

Changement d'affectation de la remise du sous-sol de la caserne des pompiers pour la réaménager en cabinet d'infirmières.



Ce cabinet est occupé depuis le 1^{er} octobre par les infirmières DE suivantes :

Mesdames ALTMEIER Floriane et Sylvie et TOUSCH Patricia tel : 06.58.87.12.44

TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX

ATELIER MUNICIPAL CLUB HOUSE ET ECOLES

Installation d'enseignes.



ECOLE ELEMENTAIRE

Mise en conformité de l'accessibilité handicapés de l'école avec installation d'une rampe d'accès, de deux garde corps et d'une place de stationnement pour handicapés.



PLACE DE LA FONTAINE

Remplacement des poubelles.



TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX

Remise en peinture des parties métalliques des gardes corps et chaînettes avec l'aide des emplois saisonniers.



RUE DE LORRAINE

Mise en place d'un banc public.



RUES ET PARKINGS

Mise en conformité de la signalisation routière et ajout de nouveaux passages piétons. (Rues Principale, de Chatelaillon et de la Montée.)



LE FLEURISSEMENT

Concours des maisons fleuries



Il n'y a pas d'inscription à faire. La commission des « Maisons fleuries » passe chaque année dans le village pour photographier toutes les réalisations.

Pour choisir les lauréats 2017, il a été fait appel à un jury de FOLKLING.

6 maisons ont été retenues.



M. et Mme SCHLAKE, 26 rue de Spicheren



M. et Mme GREFF, 1 rue des Stiring

LE FLEURISSEMENT

M. et Mme BOUSBACHER
1 rue de Spicheren



M. et Mme ROVEDO
8 rue du Bel Air

M. et Mme FONTAINE
4 Impasse des Cerisiers



M. et Mme PINHERO
11 rue de Behren

LES CARRIERES DE CALCAIRE DU MUSCHELKALK

LA KREUTZECK

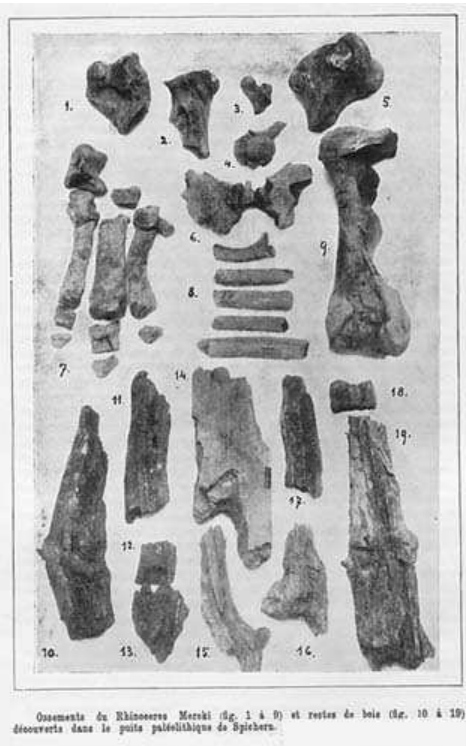
De tous temps il était connu qu'au sommet du Pfaffenberg entre SPICHEREN et ETZLING, les pierres calcaires affleurent le sol. Les particuliers allaient y chercher ces pierres pour leurs constructions.

En 1862 M. Nicolas Klein de SPICHEREN y exploite une petite carrière et fabrique de la chaux à l'aide d'un four. Elle sert pour la construction de la tour de l'église de SPICHEREN et une partie de la production part à la verrerie de SCHOENECK. Ce four à chaux n'existe plus.

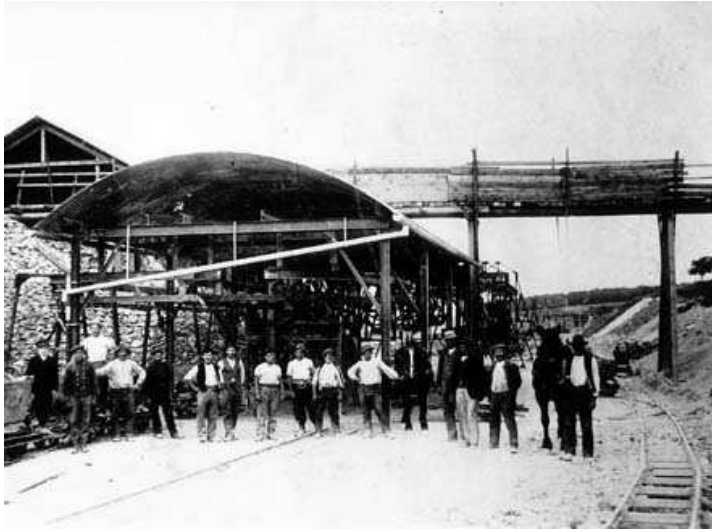
La firme luxembourgeoise ARBED achète en 1906 les fours à chaux de BUBINGEN (Sarre). La carrière de BUBINGEN, qui avait fourni jusque là les pierres calcaires, s'avérant de plus en plus difficile à exploiter, la firme ARBED achète un terrain de 9 hectares sur le ban de SPICHEREN et quelques hectares sur le ban d'ALSTING et d'ETZLING pour y exploiter le calcaire. Elle fait également construire un transporteur aérien de 5,5 km pour acheminer les pierres jusqu'à BUBINGEN.

Ce transporteur aérien véhiculait en moyenne par jour 800 à 1000 wagonnets, c'est-à-dire 400 à 500 tonnes de pierres calcaires. Les fours à chaux de BUBINGEN fournissaient par jour 300 tonnes de chaux en moyenne. Les habitants du secteur trouvaient dans cette carrière durant plusieurs décades du travail. Le nombre d'ouvriers occupés dans la carrière était en moyenne de 120 à 150 hommes. La surveillance du site incombait à partir de 1910 à M. Pierre MULLER, de SPICHEREN, secondé par M. KARMANN, d'ALSTING. En 1924, M. Jules SOMMERMATTER prit la direction de la carrière. Il essaya pendant deux ans l'extraction souterraine des pierres. Les galeries avaient atteint 70 m de profondeur, lorsqu'on dut cesser ce mode d'extraction car le plafond des galeries s'affaïssait. La

carrière fut exploitée jusqu'en 1944, avec une interruption d'un an (1939/1940). Depuis 1944, l'exploitation des pierres a cessé. Sur les remblais de décharge, la firme ARBED a fait planter près de 400 000 pieds d'acacias et de sapins, le reste du terrain est resté en friche.



Des parties importantes du squelette d'un rhinocéros de Merck et des restes de bois de pin y ont été découverts, en mars 1926, à 10 m sous la surface actuelle, dans une faille de la roche calcaire. Dans un abri du paléolithique ancien, du charbon de bois, du bois et des pommes de pin en parfaite conservation ainsi qu'un poing préhistorique et un silex bien taillé ont été mis à jour. Selon les experts appelés sur les lieux il pouvait s'agir là d'un lieu de halte de chasseurs primitifs.



Départ du téléphérique transportant les bennes de matériaux.



Vue du front de taille de la carrière de pierres calcaires en 1911

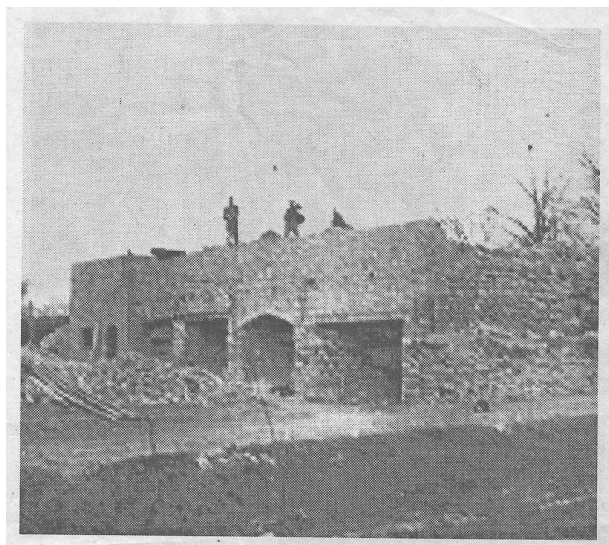
La carrière ADAM Pierre

Non loin de là, sur le ban de la commune d'ETZLING, ADAM Pierre né le 17 août 1888 à ETZLING, fils de tailleur de pierre, décide après la première guerre mondiale d'extraire à son tour la pierre calcaire. Sur les quatre hectares lui appartenant, les premiers sondages sont prometteurs. La veine d'une hauteur de six à huit mètres se trouve sous à peine 30 à 40 cm de terre et quelques centimètres de pierraille.

Avec l'aide de quelques ouvriers il commence à extraire la pierre pour en faire des moellons servant à la construction. En parallèle il construit deux fours à chaux pour y brûler les chutes de pierre et la pierraille. Ainsi il put alimenter les bâtisseurs en pierres et en chaux hydraulique.

Pendant la seconde guerre mondiale, l'Allemagne déclara la « guerre totale » et se décida à enrôler dans la Wehrmacht, les alsaciens et les mosellans annexés. L'activité de la carrière cessa et plusieurs jeunes du village refusant de répondre à l'appel, décidèrent d'aménager une cache dans le four à chaux pour échapper à l'enrôlement de force. Ce furent les fameux réfractaires du Kalkofen.

Avec l'accord du propriétaire, en partie haute, du four, ils insérèrent un cadre métallique non visible de l'extérieur et dans lequel les moellons pivotaient pour accéder à un espace de 3.5 m de diamètre environ. L'ouverture était exigüe et permettait à un homme d'entrer ou de sortir en position couchée.



(Vue du four en 1945)

Pendant dix-huit mois pour les premiers, sept jeunes du village, vécurent dans cet espace qui fut aménagé petit à petit pour disposer de couchettes superposées, d'un seau de toilette et d'un garde manger leur permettant de survivre pendant plusieurs jours sans sortir. Des bouches d'aération furent subtilement aménagées pour renouveler l'air intérieur. Un faux plafond recouvert de pierres calcaires et des murs en partie cloisonnés les isolaient de l'extérieur.

Ils sortaient la nuit pour aller chercher le ravitaillement et les victuailles remis par leurs proches aux rares initiés connaissant la cache qui les posaient à des endroits prédéfinis. Fin janvier et début février 1945, sentant la libération proche, ils quittèrent peu à peu le four pour rejoindre leurs domiciles respectifs tout en continuant à se cacher jusqu'à la libération du village.

Après guerre, Alfred ADAM né le 23 décembre 1920 à ETZLING, prend la succession de son père à la tête de l'entreprise. Aidé par ses beaux-frères FURGAL Stanislas et OESTREICHER Félicien il continue à extraire la pierre pour fournir les innombrables chantiers liés à la reconstruction des maisons endommagés par fait de guerre. Le four à chaux étant hors d'usage, la pierraille est vendue à la cimenterie de GUDINGEN et les plus belles pierres sont taillées pour être transformées en pierres de parement. L'extraction se fait à la main et à la dynamite et une trentaine de personnes sont actives sur le site à certains moments. La main d'œuvre locale étant rare, quelques prisonniers de guerre et des travailleurs immigrés sont embauchés. Des baraquements sont montés à l'entrée du site pour les héberger.

En 1962, il se lance dans la fabrication d'un matériau innovant, le parpaing. Les pierres extraites de sa carrière sont broyées et concassées puis liées avec du ciment avant d'être moulées dans la forme des parpaings de différentes largeurs. Ce produit, facilite la construction, étant de forme égale, plus léger et ne nécessitant que peu de préparation. La fabrication est artisanale et en 1966, elle se mécanise. En 1970, la société ADAM et Cie est créée et une machine entièrement automatisée est

PATRIMOINE

installée dans un hangar de 800m² avec 3 employés. La fabrication des parpaings prend ainsi une nouvelle tournure avec une production journalière de 8000 pièces.



De gauche à droite un prisonnier de guerre allemand, GAMEL Robert, un second PG, ADAM Pierre, HOLLER Henri, FURGAL Stanislas et ADAM Alfred.

En 1972, l'exploitation de la carrière cesse au profit de cette production dont la matière première est acheminée sur place avant d'être transformée.



En 1977, quand ADAM Alfred prend sa retraite, son fils Sylvain prend la direction de la société. Trois ans plus tard, il crée la Ste Manufacturière Lorraine de Carrelage et lance la production de carreaux rustiques et de pierres de parement. Son premier client fut l'Eglise d'ETZLING dont les allées sont recouvertes de ce carrelage.

La production de parpaings n'étant guère rentable, la production s'arrête en 1985.

Seule reste la production de carrelage qui emploie une trentaine de personnes. En 1990, la société cesse son activité à son tour et Sylvain ADAM en raison de nouvelles directives politiques et dans le cadre d'un nouveau contexte économique quitte le village pour poursuivre son activité sur le technopôle Sud de FORBACH où il crée une nouvelle société de fabrication de pierres de parement.

En 2004, Sylvain revient finalement sur le site d'origine à ETZLING où il crée la nouvelle société "Béton Stone

Consulting" qui emploie actuellement six personnes. Cette société intervient surtout pour la fabrication dans le domaine de la cimentation des déchets nucléaires, travaillant avec AREVA et EDF nucléaire et dans le développement de matériels de production spécifique dans le domaine du béton ultra-performant. Ses clients se trouvent en France et dans les quatre coins du monde. Nous souhaitons à cette société de rester pérenne dans notre village.

Auteur : HAMM Simon

Association des parents d'élèves.

Dans le but de récolter de l'argent afin de financer les différents projets pédagogiques de l'école, l'association a organisé diverses manifestations :

Il s'agit de la Fête de l'Eté (spectacle des enfants et lâché de ballons),



de la fête du St Nicolas



LA VIE ASSOCIATIVE

et enfin de Carnaval.



Rébecca JAKIMOWITSCH
Présidente de l'APE.

Les Pétroletzlingeises

Cette année la fête de la moto aura lieu le 1^{er} septembre 2018. Il n'y aura pas d'exposition moto mais uniquement une soirée sur réservation ouverte également aux personnes non membres, mais que sur parrainage des membres du Club. Le thème sera évidemment la moto.

Le président, Guy Zimmer 0633760569



Association de peinture

Après une première exposition qui s'est tenue dans la salle Polyvalente de la Commune en mai 2015, l'Association Dessin et Peinture a de nouveau présenté le fruit de son travail des deux dernières années, les 13 et 14 mai derniers.

Plus de 120 nouvelles toiles ont été présentées au public par la vingtaine de membres de l'Association. Elles ont été réalisées dans différentes techniques telles que le crayon, pierre noire, fusain, sanguine, acrylique et huile. Le vernissage a eu lieu samedi en présence de nombreuses personnalités. Un café/gâteaux a également été prévu pour les nombreux visiteurs du dimanche après-midi.

A la rentrée, une cinquantaine de toiles ont été présentées lors de la journée Arts et Artisanat qui s'est tenue le 24/9.

Nous avons également répondu favorablement à une invitation du Maire de Kerbach, qui souhaitait organiser une exposition de peinture au sein même de l'Ecole Primaire. Elle s'est tenu les 25 et 26 novembre derniers. Les élèves de l'Ecole ont bénéficié d'un cours particulier sur le dessin et la peinture, toute la journée du vendredi et dispensé par Jean-Marie Dincher et Joseph Zimmer.

Président : Jean-Marie Dincher

tél. 03 87 88 33 03 et 06 31 11 70 64



ASSOCIATION AIDE ET PARTAGE

L'Association Aide et Partage a comme par le passé soutenu des personnes en difficulté dans nos paroisses et soutenu des communautés comme la Fraternité de Tibériade et l'Orphelinat de Bethléem.

Elle a par ailleurs participé à des échanges réguliers avec nos voisins Allemands de Sarrebruck, auxquels tout le monde a été invité, et participé dans nos communes respectives aux diverses manifestations, lors des fêtes. Les dates de nos activités sont publiées sur les feuilles dominicales.

Président : Robert ZITT tél.: 03.87.99.14.30. ou l'ensemble des membres du comité.



Le nouveau comité

Concert opus 57 à SPICHEREN



Repas avec les amis de la Folsterhöhe

ASSOCIATION PARTAGE CAMEROUN MOSELLE

L'association a selon la disponibilité de ses membres organisé et participé à plusieurs activités, comme :

- Un investissement humain dans le cadre de la journée internationale à L'EPHAD Pavillon du soleil de Behren
- Participation à Arts Passions et Saveurs
- Participation à la soirée de La Nuit Des Poètes « LES AFRIQUES »
- Organisation d'une soirée gustative « Les délices de LA CUISINE AFRICAINE »



la Présidente et de la Vice-secrétaire de l'Association Partage Cameroun Moselle
Mme Ruth Paulus 06.43.75.90.36
Mme Célestine Freidinger 06.65.06.69.69

LA VIE ASSOCIATIVE

LE CHÊNE D'OR

De septembre à fin juin, l'association organise tous les 15 jours, le jeudi après-midi, des rencontres amicales, chaleureuses et conviviales à l'attention des personnes déchargées des obligations professionnelles.

Elle alterne des rencontres récréatives (jeux de société, etc...) ou avec animations (saynètes, chants folkloriques) ou encore des repas circonstanciels (beaujolais, Noël, carnaval, fête de printemps ...)

Le tout toujours dans la bonne humeur générale.

Tout nouvel adhérent est le bienvenu moyennant une cotisation annuelle de 12 euros.

Président M. MEYER Jean-Louis tél : 03.87.87.44.06



Fête du carnaval



Fête des fleurs



Sortie à Nancy



Fête du Beaujolais



Calendrier prévisionnel des manifestations 2018

Date	Association	Manifestation	Lieu
FEVRIER			
le 17	ASSOC. PARENTS D'ELEVES	Carnaval des enfants	Salle polyvalente Etzling
MARS			
le 3	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Théâtre en platt	Salle polyvalente
le 17	LIBERTY DANCERS	Soirée de Country	Salle polyvalente
AVRIL			
le 22	ASSOC. PARENTS D'ELEVES	Bourse aux jouets et vêt.	Salle polyvalente
MAI			
Les 12 et 13	ASSOCIATION. PARTAGE CAMEROUN /MOSELLE	Repas découverte saveurs d'ailleurs	Salle polyvalente
Le 21	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Marche	Salle polyvalente
JUIN			
Le 24	ASSOC. PARENTS D'ELEVES	Fête scolaire	Salle polyvalente
SEPTEMBRE			
les 1 ^{er} et 2	PETROLETZLINGEOISES	Fête de la moto	Salle polyvalente
Le 23	C.I.A	Exposition art et passion	Salle polyvalente
OCTOBRE			
Le 7	COMMUNE	Fête des anciens	Salle polyvalente
Le 20	UNION SPORTIVE	Soirée	Salle polyvalente
NOVEMBRE			
Le 10	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Soirée disco	Salle polyvalente
Le 18	ANCIENS COMBATTANTS.	Repas	Salle polyvalente
Le 24	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Repas Ste Barbe	Salle polyvalente
DECEMBRE			
les 1 ^{er} et 2	ASSOC. PARENTS D'ELEVES	Bourse aux jouets Fête de Noël	Salle polyvalente
Le 31	UNION SPORTIVE	Nouvel an	Salle polyvalente

Régie de télédistribution ETZLING – KERBACH

La régie vous propose à compter du 1^{er} janvier 2017 de nouvelles offres et de nouveaux tarifs, toujours soucieux de pouvoir proposer les meilleurs prix.

Hot line Internet 03.87.8833.50



Abonnement TV – INTERNET – TEL -Offre DUA 50 Mb à 32.00^E ttc /mois (internet +TV) -Offre TIGA 50Mb à 47.00^E ttc/mois (internet +TV+téléphone) -Offre DUA 100Mb à 50.00^E ttc/mois (internet +TV) -Offre TIGA 100Mb à 65.00^E ttc/mois (internet + TV + téléphone)	Abonnement TV -à 15.00^E ttc/mois
Abonnement INTERNET -Internet 100Mb à 46.00^E ttc/mois	Abonnement TELEPHONE -Forfait illimité avec internet à 16.00^E ttc /mois -Forfait illimité sans internet à 22.00^E ttc/mois (les forfaits illimités s’opèrent vers les postes fixes en France et d’autres destinations à consulter en mairie) -1 H de communication vers mobiles (en France métropolitaine) à 7.00^E ttc/mois -Portabilité de numéro à 7.00^E ttc/mois
Abonnement INTERNET - TEL -Internet 50Mb à 38.00^E ttc/mois	
Abonnement TELEPHONE – TV -à 25.00^E ttc/mois	

FRAIS DE BRANCHEMENT ET LOCATION	
-location Modem	70.00 ^E ttc
-Branchement	
- Nouveau branchement	80.00 ^E ttc
- Reconnexion	30.00 ^E ttc
-Locataire – Caution (Remboursée si vous quitter le logement)	100.00 ^E ttc